

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Avril 2021

Ordre du jour

- Approbation du compte de gestion
- Compte administratif
- Affectation des résultats
- Vote des taxes
- Vote des subventions
- Budget primitif
- Tableau des effectifs
- Désignation de référents « culture » et « patrimoine »
- Transfert de compétences urbanisme à la CCALF
- Questions diverses

Présents : Jeannine ALLEZARD, Isabelle BARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Henri MAVEL, Patrick THOMAS

Absent excusé : Christian RICOUX

SECRETAIRE DE SEANCE : LEROY Marie

Séance ouverte à 20h02

Monsieur le Maire propose de faire une modification d'ordre du jour, accepté à l'unanimité.
Les points suivants seront également traités en Conseil :

- Remplacement du poteau d'éclairage de l'église,
- Adhésion à l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale)

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION :

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion (Assainissement et Commune) de la trésorerie qui concordent avec nos comptes.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET AFFECTATIONS DES RESULTATS :

Budget Commune :

Fonctionnement :

Recettes	84 695.56 €
Dépenses	- 84 338.53 €
Total	357.03 €
Excédent n-1	+38 189.76 €
Total	38 546.79 €

Investissement :

Recettes	103 521.87 €
Dépenses	- 108 394.08 €
Total	- 4 872.21 €
Excédent n-1	+ 178 462.11 €
Total	173 589.90 €
Restes à réaliser 2020	+ 9 823.00 €
Total	183 412.90 €

Affectation des résultats au BP 2021

c/002	Fonctionnement recettes	38 546.79 €
c/001	Investissement recettes	173 589.90 €

VOTE DES TAXES :

Le Conseil Municipal décide de reconduire la taxe sur le foncier bâti et non bâti pour l'année 2021. Toutefois, afin de compenser la perte de la taxe d'habitation, l'état a décidé de reverser aux communes le taux départemental soit 20.48 % qui sera additionné à la taxe sur le foncier bâti communal (12.57%).

Les taux pour 2021 seront donc les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 33.05 %, - Taxe sur le foncier non bâti : 70.09 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil municipal a décidé de verser une subvention pour l'année 2021 aux associations suivantes :

-	ADMR	120 €
-	Amicale des chasseurs	100 €
-	Croix rouge.....	50 €
-	Donneurs de sang.....	100 €
-	Comité des fêtes	200 €
-	Les amis du vieux clavier	200 €
-	FNACA.....	50 €
-	Pompiers d'Arlanc.....	100 €

BUDGETS PRIMITIFS 2021 :**Budget Commune :**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 220 561 € et la section de fonctionnement à la somme de 156 278€.

TABEAU DES EFFECTIFS 2021:

Filière	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de l'emploi	Effectif Permanent
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	13/35 ^{ème}	1
Technique	Adjoint technique territorial	10/35 ^{ème}	1

DESIGNATION D'UN REFERENT « CULTURE » ET D'UN REFERENT « PATRIMOINE » A LA CCALF :

Mme MAROC Danielle sera le référente « culture » et « patrimoine » à la CCALF.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE DOCUMENTS D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (CCALF) :

Le Conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de CCALF et souhaite rester au RNU (règlement national d'urbanisme).

REEMPLACEMENT D'UN POTEAU DE L'ECLAIRAGE DE L'EGLISE :

Le Conseil municipal a décidé de remplacer le poteau en bois de l'éclairage de l'église. Le SIEG effectuera les travaux pour un coût de 1 300 €. Une participation de 650 € est demandée à la Commune.

ADHESION A L'ADIT (Agence Départementale de l'ingénierie Territoriale) :

La Commune souhaite adhérer à l'ADIT pour les services de base (voirie, eau-assainissement et bâtiments communaux) pour la somme de 5 € / habitant. Cela aiderait la Commune dans l'établissement d'actes tels que les arrêtés de voirie, d'alignement... ainsi que l'établissement des dossiers de demande de subvention concernant la voirie et les bâtiments communaux.

Une convention sera signée avec le département du Puy de Dôme.

QUESTIONS DIVERSES :

- Trous sur le chemin rural à Clavelier

La Commune va remettre en état un muret derrière chez Mme Maryse Michel, à Clavelier, afin de limiter l'éboulement du chemin de randonnée.

La séance est levée à 22h56